



Les Amis du Château Seigneurial et du Patrimoine Villemomblois

Site Internet : <http://amischateau.free.fr>

Adresse Internet : amisduchateau@orange.fr

Publication : Michèle Dupont



La protection, la restauration et la valorisation du Patrimoine de notre commune, qu'il soit architectural ou immatériel a été le but depuis plus de 30 ans exercé par notre association. Nous avons la chance d'avoir des bâtiments classés à l'inventaire des monuments historiques, porteurs d'Histoire qui sont l'âme de Villemoble ! « *Si la beauté appartient à tout le monde nous sommes individuellement responsables de ce patrimoine* » souligne **Stéphane Bern**, que notre association a invité pour nous livrer dans les mois à venir un plaidoyer en faveur de la sauvegarde de notre patrimoine « *ce qui constitue sans nul doute une exception française et les fondements de notre histoire et de notre culture* ». La municipalité va lancer une souscription auprès de ses concitoyens afin que ceux qui le peuvent apportent leur obole afin de restaurer le clocher de l'église Saint-Louis!

Guy Martignon



Construction de l'église Saint-Louis en 1901

L'église Saint-Louis de Villemoble

Un monument unique de l'Art du Fer et du Béton sculpté au service de l'Art sacré

Peu avant Noël 1901, le curé Patte disait sa première messe dans la nouvelle église Saint-Louis, vaste sanctuaire, copie d'une basilique romaine, bâtie sur les plans de l'architecte Georges Dumont du 11 mars au 17 décembre 1901, sur un terrain donné par Louis Detouche. Cette église est un bel exemple d'architecture industrielle adaptée à l'architecture sacrée. En effet l'architecte n'hésita pas à recourir à des matériaux relativement nouveaux en art sacré comme la fonte et le fer, qu'il dissimula à l'extérieur sous un manteau de meulière percé de magnifiques verrières qui nous conte l'histoire de Saint-Louis, l'un des patrons de la paroisse. Mais cette construction coûta cher et il n'y a plus assez d'argent pour dresser le clocher !

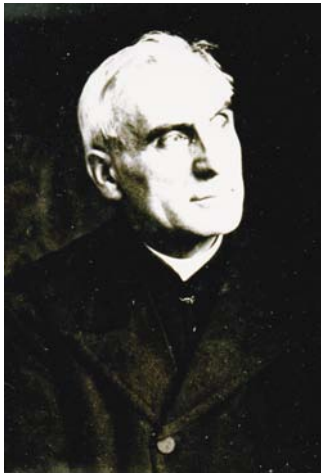
La nouvelle église





L'église Saint Louis de Villemomble (suite)

Vingt-cinq ans plus tard, une église sans clocher, n'est pas sans contrarier son nouveau curé, **l'abbé Klein** ! Il résolut donc de combler cette lacune, entreprit une campagne pour réunir des fonds et s'adressa à l'architecte **Paul Tournon**, jeune professeur de l'école des Beaux-Arts, auteur du pavillon du club des architectes à l'exposition des Arts Décoratifs.



L'abbé Klein - Curé de Saint-Louis



L'architecte Paul Tournon



Projet de l'architecte Paul Tournon pour la construction du campanile

Ce dernier, vu le faible montant des fonds et tenant cependant à construire un clocher important, s'adressa à l'entreprise Fabre, spécialisée dans les voutes sans ossatures et le ciment armé. L'architecte Paul Tournon va concevoir un grand campanile de 54 mètres avec des côtés de 6 mètres à la base. Il souhaite que son clocher se termine par un immense groupe sculpté. Il fait alors appel au concours de son camarade de l'école des Beaux-Arts, le sculpteur **Carlo Sarrabezolles**. L'architecte et le sculpteur vont employer un moyen extraordinaire auquel on n'avait jamais eu recours auparavant dans le monde. Sarrabezolles va sculpter et orner le clocher de statues de saints et saintes de 7 mètres de hauteur, étagées, flanquant les hauteurs « d'abat-sons » (1) lesquelles seront en ciment armé. Le clocher se terminera par un groupe de séraphins soutenant le globe du monde surmonté d'une grande croix en fer forgé composée par l'architecte et œuvrée par le maître ferronnier d'art **Raymond Subes**.



Carlo Sarrabezolles



Une des sculptures de 7 mètres - Saint-Louis



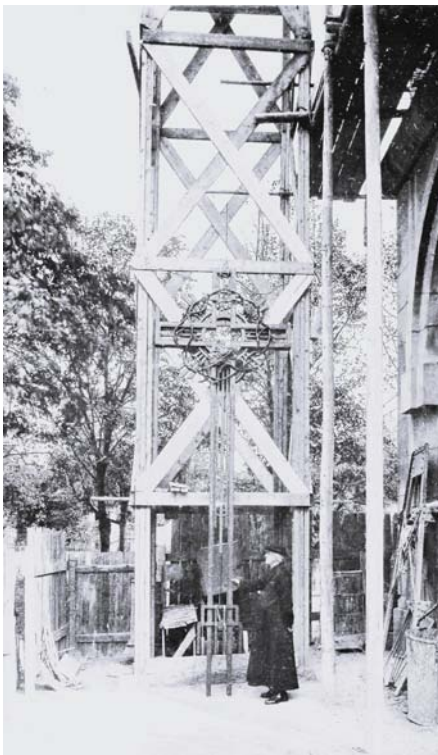
L'église Saint Louis de Villemomble (suite)

Le minimum de temps était accordé à Sarrabezolles puisque la construction du gros œuvre avait déjà pris, depuis février 1926, pour la plus grande partie qui avait été assignée à l'entrepreneur. Chaque jour une assise de 1 mètre cinquante de béton est préparée et le sculpteur y sculpte aussitôt la partie correspondante du groupe avec une véritable dextérité et une grande rapidité car il ne faut pas perdre de temps et songer à prendre des mesures et placer son sujet – le ciment sèche rapidement et tout retard durcirait trop la matière. Cette matière tient véritablement du prodige ! « *Pas de moule, la sculpture se fait directement sur du ciment décoffré et pendant qu'il se durcit : il faut donc tailler des œuvres monumentales sans répit, sans référence à une maquette, et sans recul* ». L'artiste disait encore « *Il faut se dégrouiller avant que cela ne sèche, après ce serait trop dur et on ne peut pas y revenir* ». Il est à remarquer que c'est la première fois qu'il se livre à une telle exécution et à un tel exercice, les pieds posés sur un échafaudage en bois. « *Je dispose donc de sept heures – pas plus ! Pour faire ma besogne* ». « *Bref, ce que j'exécute c'est comme une fresque* ». Le miracle est réalisé, Sarrabezolles crée un véritable répertoire de visages de saints et saintes exprimant toutes les émotions. Les statues colossales de 16 saints, 4 saintes, 4 séraphins, 4 évangélistes dressent leurs longues silhouettes à la manière des imagiers du moyen-âge. La foi transporte donc toutes les montagnes et ce campanile restera une des merveilles des environs de Paris à quelques coquelicots de l'église Notre-Dame au Raincy élevée par Auguste Perret.

Guy Martignon

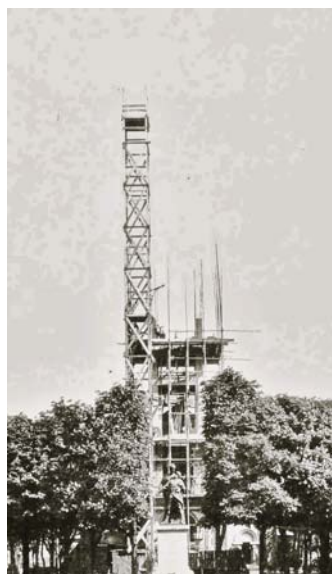
1 - Abat-sons : Genre de persiennes que l'on trouve dans les baies du clocher d'une église. Il s'agit d'un agencement de lames disposées (du haut vers le bas et de l'intérieur vers l'extérieur) de façon à envoyer le son des cloches vers le bas mais aussi aérer les charpentes et protéger le clocher des intempéries .

Présentation de la croix œuvrée par Raymond Subes.



Intérieur de l'église le — L'Intérieur de l'Église

Ci-dessous :
A gauche :
Pose des échafaudages pour la construction du campanile .
A droite :
L'église Saint-Louis et son campanile en 1927





LE SAVIEZ VOUS ?

Protestation du Conseil Municipal de Villemomble contre le projet de créer la commune du Raincy et de l'empiètement de son territoire il y a plus de 150 ans

En 1660, le château et le parc du Raincy avaient été distraits de la paroisse de Villemomble pour être mis sous la dépendance de celle de Bondy. Ce fut la plus importante modification apportée au territoire de la commune.

Suite à la confiscation des biens des Orléans en 1852, le domaine du Raincy est déclaré propriété nationale. Il fait l'objet de ventes partielles et à partir de 1854 il est en partie loti.

Lorsque la section du Raincy, rattachée alors à Livry, en Seine-et-Oise, voulut se faire un territoire communal emprunté à ceux de Bondy, Villemomble, Livry et Gagny, afin d'être réunie à la Seine, le Conseil municipal de Villemomble protesta très vivement contre ce projet d'empiètement. La longue délibération est du 23 avril 1865 ; elle mérite d'être citée dans ses parties principales car elle contient d'intéressants renseignements sur la situation de la commune à cette date :

« Attendu que le territoire actuel de la commune ne dépasse point la quantité de 975 hectares, compris la totalité du terrain sur lequel est établi le chemin de fer :

Que le chiffre de sa population n'excède pas 860 âmes environ ; (...)

Que l'église de Villemomble qui est en fait, plutôt une chapelle qu'une église, ne suffit pas à la population qui, depuis l'établissement du chemin de fer, a pris une certaine augmentation et tend à s'accroître d'année en année, et que la commune est à la veille de s'imposer de lourds sacrifices pour reconstruire ou du moins agrandir cette église trop petite et qui est dans un état de délabrement complet :

Attendu que, dans une pareille situation il serait déplorable pour la commune de Villemomble de voir diminuer son territoire et le nombre de ses contribuables, et par suite, ses ressources pécuniaires ;

Qu'il y a lieu de considérer tout particulièrement que ces 89 hectares que l'on veut enlever à la commune formant presque le quart de son territoire (...) et qu'une partie de ce territoire appelée, par le voisinage de la station du chemin de fer, à se couvrir d'année en année de nombreuses maisons, par suite, de nombreux habitants, et à fournir ainsi, dans un prochain délai, aux finances appauvries de la commune un supplément efficace (...)

Que c'est donc pour la commune un intérêt de premier ordre, un intérêt vital et de nécessité absolue que de ne pas voir amoindrir son territoire et diminuer le nombre de ses habitants... »

En dépit de ces protestations, le décret du 20 mai 1869 qui créait la commune du Raincy n'en stipula pas moins la disjonction, au profit de cette dernière, d'une partie des terrains de Villemomble (Bulletin des lois, 1869, n° 1712)

Heureusement, un maire, bienfaiteur de la commune, Monsieur Louis Detouche, arrivera postérieurement à pouvoir agrandir le territoire villemomblois. Le 2 décembre 1874, cession fut faite à la commune par la famille d'Orléans de tous les chemins et avenues du Petit-Villemomble. Le 8 août 1875 une rectification des limites entre Villemomble et Le Raincy fut demandée.

Villemomble est restée dans le département de la Seine et Le Raincy dans celui de Seine-et-Oise.

Guy Martignon

Agenda : Le samedi 29 octobre 2022 à la Médiathèque.

Vidéo conférence - **Les vieux métiers en Ile de France - Roger Carel et Guy Martignon**

Vous pouvez découvrir cette gazette ainsi que d'autres photos, sur notre site :
<http://amischateau.free.fr>

Vous souhaitez soutenir notre action, participer à notre commission ou nous aider à acheter des archives, rejoignez l'association

« **LES AMIS DU CHATEAU SEIGNEURIAL DE VILLEMOMBLE ET DU PATRIMOINE VILLEMOMBLOIS** »

EN ADHÉRANT : Le montant de l'adhésion est de 15 € pour 2022

Chèque à l'ordre des "Amis du Château Seignorial de Villemomble" BP 34 93250 Villemomble